

Monsieur Charles PICQUE
Ministre-Président du Gouvernement de
la Région de Bruxelles-Capitale, en charge
du Patrimoine
Rue Ducale, 7 - 9
1000 - BRUXELLES

Annexe : Avis de la CRMS
des 02/12/09 et 03/03/10

Bruxelles, le

Monsieur le Ministre Président,

Objet : UCCLÉ. Avenue Circulaire, 3. Site de l'Observatoire royal. Transformation de la mire centrale en bureaux.

Pour la seconde fois en deux mois, la CRMS a été interrogée par la Direction de l'Urbanisme sur des projets de modification de différents bâtiments de l'Observatoire d'Uccle.

Le site de l'Observatoire abrite trois instituts. Edifié à partir de 1885 d'après les plans d'Octave Van Rysselberghe (1855-1929), il constitue la réalisation la plus importante de cet architecte qui sera reconnu, quelques années plus tard, comme un des protagonistes de l'Art nouveau en Belgique. En raison de son intérêt scientifique, historique, urbanistique, architectural et paysager, l'Observatoire se présente aussi comme un site majeur de la Région bruxelloise auquel elle a d'ailleurs consacré un numéro de sa collection *Bruxelles, ville d'art et d'histoire*. A ce jour, il n'est pas protégé, bien que son intérêt soit remarquable.

Parmi ses particularités, notons que :

- l'observatoire d'Uccle et l'avenue Circulaire constituent un point de repère à l'échelle de la capitale : ils sont à l'origine d'une composition urbaine et paysagère symbolique, qui est structurante au niveau régional ;
- cet ensemble a été édifié sous forme d'une véritable *cité scientifique* dans un style néo-Renaissance italienne. La cohérence du site est restée remarquable jusqu'aujourd'hui.
- au niveau international, l'ensemble est emblématique de la typologie des grands observatoires édifiés en Europe et aux Etats-Unis au XIXe et au début du XXe siècle. Il fait partie des plus vastes qui aient été édifiés.

Les deux projets de transformation examinés dernièrement par la CRMS semblaient très peu pertinents. Ils ne paraissent tenir compte ni de l'intérêt patrimonial du complexe, ni d'une coordination entre les besoins formulés et les programmes développés par les différents instituts. L'un propose la réalisation d'un geste architectural motivé par la signalisation ostentatoire d'une nouvelle entrée ; l'autre vise la réalisation de banals bureaux dans la « mire centrale », un petit édifice (60 m² de superficie au sol !) dont les particularités architecturales et constructives sont remarquables (maîtrise totale du climat intérieur dictée par les instruments de mesure). Ces deux projets s'inscrivent dans un « plan de gestion » élaboré par la Régie des Bâtiments. Ce plan fait état de la situation plutôt catastrophique des différents bâtiments qui composent le site (certains, comme la maison du Directeur, tombent en ruine) et définit des priorités de rénovation, de construction et d'extension en fonction de données strictement fonctionnelles et numériques très ambitieuses.

La Régie des Bâtiments, qui est propriétaire du site, agit aussi comme demandeur des permis et comme auteur de projet. En la circonstance, et d'après les demandes de permis introduites, ce cumul de différents rôles ne semble pas mener à une bonne conciliation des intérêts relatifs à la préservation du patrimoine et au développement des activités sur le site. Il apparaît, en outre, selon des sources officielles, que les utilisateurs ne soient pas demandeurs des transformations proposées...

Il est à noter que la seule étude du site dont la Commission ait connaissance à ce jour (Sint-Lukasarchief, 1996), a été effectuée (d'ailleurs à la demande de la CRMS) dans la perspective de documenter une proposition de protection. Elle se fonde sur des recherches en archives assez bien documentées mais nécessite absolument d'être complétée, notamment du point de vue de l'intérêt scientifique intrinsèque des différents édifices (en particulier des spécificités constructives propres à cet intérêt) et des relations fonctionnelles et visuelles exactes des différents bâtiments entre eux (la cité scientifique), jadis et aujourd'hui.

La CRMS souhaiterait que ces aspects essentiels soient également documentés de manière à déboucher sur un plan de gestion qui intègre les différentes dimensions patrimoniales de l'ensemble dans une vision à long terme, débouchant sur l'utilisation la plus pertinente de cet ensemble hérité du passé et sur les interventions nécessaires pour qu'il puisse continuer à remplir ses missions scientifiques.

Etant donné la situation assez catastrophique du complexe, la CRMS demande au Ministre du Patrimoine - également en charge l'image internationale de Bruxelles -, de prendre l'initiative d'une concertation avec la Régie des Bâtiments et avec les différents occupants du site afin de les aider à coordonner leurs projets et développer une réflexion sur la réutilisation de ce complexe majeur, portant à la fois sur son fonctionnement futur et sur sa remise en valeur, en établissant une hiérarchie dans l'urgence des interventions.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre-Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

G. VANDERHULST
Président f. f.